



Prix de thèse Gilles Kahn 2018

Patricia Bouyer-Decitre

PRIX DE THÈSE GILLES KAHN 2018

patronné par l'Académie des sciences et décerné par la SIF

[http://www.societe-informatique-de-france.fr/recherche/
prix-de-these-gilles-kahn/](http://www.societe-informatique-de-france.fr/recherche/prix-de-these-gilles-kahn/)

Date limite de candidature : **16 septembre 2018.**

Le prix de la Société informatique de France (SIF) a été créé en 1998 pour récompenser chaque année une excellente thèse en Informatique. Gilles Kahn, qui a présidé les trois premiers jurys du prix, était convaincu de l'intérêt de promouvoir les jeunes talents les plus prometteurs de notre discipline. En son honneur, le prix a pris depuis 2007 le nom de Prix de thèse Gilles Kahn et est patronné par l'Académie des sciences qui rend ainsi hommage à un de ses membres éminents. La SIF souhaite par ce prix promouvoir toutes les facettes de l'informatique, des travaux fondamentaux aux travaux appliqués ayant donné lieu à transfert industriel, de ceux réalisés dans les grands centres à ceux réalisés dans des centres plus modestes. L'objectif de ce prix est de dynamiser et de motiver de jeunes chercheurs en les récompensant, et de faire connaître à l'ensemble de la communauté informatique d'excellents travaux de recherche. Un jury d'universitaires et de chercheurs, présidé par Patricia Bouyer-Decitre, sélectionnera parmi les thèses soutenues au cours de l'année universitaire celle qui recevra ce prix. En outre, le jury pourra également distinguer, s'il le souhaite, au plus deux accessits.

La remise officielle du prix se fera début 2019 lors du congrès de la SIF. À cette occasion, le récipiendaire se verra remettre un chèque de 1500 euros et chacun des

autres lauréats éventuels un chèque de 500 euros. Tous seront également invités à présenter leurs travaux à l'ensemble de la communauté scientifique. Sous réserve de remplir les conditions de candidature, les lauréats au prix de thèse Gilles Kahn seront considérés comme candidats à la nomination par Inria pour le prix Cor Baayen de l'ERCIM.

Les critères pris en compte par le jury pour sélectionner les lauréats sont notamment l'originalité des résultats, l'originalité du domaine et des méthodes utilisées, l'importance et l'impact des résultats obtenus, et bien évidemment la qualité de la rédaction puisqu'il s'agit de récompenser non seulement un travail mais surtout une thèse.

En 2017, sous la présidence de Patricia Bouyer-Decitre et avec l'assistance de Pierre Bourhis, secrétaire du prix, le jury était constitué de Sihem Amer-Yahia, Xavier Blanc, Sylvie Boldo, Pierre Bourhis, Gaëlle Calvary, Arnaud Carayol, Guillaume Charpiat, Johanne Cohen, Sylvie Coste-Marquis, Delphine Demange, François Fages, Frédéric Jurie, Jean-Marc Menaud, Stephan Merz, Nicolas Perrin, Carine Pivoteau, Laurent Simon, Damien Stehlé, Gerson Sunye, Fabien Tarissan et Charlotte Truchet. Comme il est d'usage, le jury est partiellement renouvelé chaque année, et totalement renouvelé tous les trois ans.

Calendrier

- 16 juillet 2018 : ouverture de l'interface web de soumission
- 16 septembre 2018 : date limite de dépôt des candidatures
- début décembre 2018 : notification des résultats aux candidats
- début 2019 : remise officielle du prix lors du congrès de la SIF

Interface web de candidature

<http://prix-sif.inria.fr/>

Dossier de candidature

Peut candidater tout-e étudiant-e ayant soutenu son doctorat d'informatique dans une école ou université française entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018. Toute candidature devra être explicitement soutenue par le directeur ou la directrice de thèse ou l'un-e des co-directeurs ou co-directrices. Il n'est pas permis à un-e même encadrant-e de soutenir deux candidats.

Tous les documents doivent être déposés, sous forme de fichiers PDF exclusivement, par le biais de l'interface web. En cas de problèmes à utiliser l'interface, ou pour toute autre question concernant le prix, les candidats sont invités à contacter par courrier électronique le secrétaire du prix, Pierre Bourhis (pierre.bourhis@univ-lille1.fr).

Chaque dossier doit notamment comprendre :

- la thèse (en PDF),
- les rapports de pré-soutenance des rapporteurs (scannés, en PDF),
- le rapport de soutenance (scanné, en PDF),
- une lettre appuyant la candidature au prix de thèse, directement envoyée par le(s) directeur(s) ou directrice(s) de thèse,
- des rapports complémentaires que le/la candidat-e jugerait utile de fournir au jury, envoyés par les personnes concernées.

Le formulaire en ligne demande également de saisir certaines informations : un résumé de deux pages de la thèse, un CV d'une page maximum ainsi qu'une liste de publications.